



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>3621</b>	De <b>M. Philippe Meunier</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >universités	<b>Analyse</b> > premiers cycles. échec. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>04/09/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/10/2012</b> page : <b>5747</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réussite en licence des étudiants. Le rapport public annuel 2012 de la Cour des comptes met en exergue le fait «qu'un tiers seulement environ des étudiants entrant à l'université effectuent sans heurt leur cursus de licence jusqu'à l'obtention du diplôme, l'immense majorité d'entre eux étant à l'origine des bacheliers généraux ; seule la moitié des bacheliers inscrits en première année à l'université passent en deuxième année l'année suivante ; mais ce taux n'est plus que d'un cinquième pour les bacheliers technologiques et professionnels pris isolément ; la moitié des étudiants qui ne passent pas en deuxième année de licence au terme de leur première année redoublent ; sur l'autre moitié, un quart d'entre eux abandonnent leurs études, les autres trouvant à se réorienter vers d'autres filières ; l'arrêt des études à l'issue ou lors de la première année concerne près d'un quart des bacheliers professionnels, environ 10 % des bacheliers technologiques et moins de 5 % des bacheliers généraux ; de même, les réorientations en cours ou fin de première année touchent principalement les bacheliers technologiques (environ 40 % d'entre eux), et dans une moindre mesure (un peu plus de 20 %) les bacheliers professionnels». Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour lutter contre l'échec en licence des étudiants.

### Texte de la réponse

Le Plan pluriannuel pour la réussite en licence lancé fin 2007 a constitué une première réponse aux défis présentés par les trop nombreux échecs des étudiants en licence. 730 millions d'euros ont été mobilisés pour la période 2008-2012. Des résultats tangibles ont été constatés, comme la mise en place de l'orientation active, un accompagnement personnalisé des nouveaux entrants à l'université, un renforcement de l'encadrement pédagogique. Les universités ont simultanément multiplié les expérimentations innovantes et se sont engagées, en matière pédagogique, dans une démarche qualité. Les résultats de ces mesures sont encore insuffisants, c'est pourquoi la réussite des étudiants, notamment en premier cycle, est un des objectifs prioritaires des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche lancées en juillet dernier et dont les conclusions seront connues avant la fin de l'année civile. Plusieurs pistes d'action sont envisagées. L'architecture du premier cycle devra être révisée afin d'améliorer les passerelles, les passages et les parcours entre les différentes filières de l'enseignement supérieur. Les insuffisances du dispositif d'orientation, qui se traduit par le fait qu'un étudiant sur 5 s'inscrit en licence universitaire « par défaut » devront être corrigées. Une attention particulière sera portée aux méthodes d'enseignement, de façon à rendre l'étudiant plus actif dans sa formation et à mieux reconnaître l'investissement pédagogique des enseignants. L'orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers les filières courtes, STS et IUT, sera privilégiée. Des passerelles vers la licence professionnelle ou générale devront être offertes pour



les étudiants dont les résultats et le projet professionnel le permettent. 5000 postes seront créés sur 5 ans pour favoriser la réussite dans ce premier cycle universitaire dont 1000 dès 2013. En tout état de cause, la rénovation de l'enseignement supérieur et de la recherche qui en résultera sera élaborée avec la contribution de tous ceux qui en seront les acteurs et les bénéficiaires : les communautés universitaires et scientifiques, les étudiants et les forces socio-économiques.